

Rapport sur le respect des devoirs de diligence

de Lidl Suisse en matière des droits de l'enfant pour l'exercice 2023

Lidl Suisse - Août 2024

EN ROUTE
VERS
DEMAIN



Entretenir une activité durable est pour Lidl Suisse un des principaux objectifs stratégiques à atteindre pour un avenir prospère. Nous assumons notre responsabilité partout où nos actions entraînent des conséquences sur les personnes et l'environnement. Dans ce cadre, nous nous appliquons assidûment chez Lidl Suisse à observer nos devoirs de diligence en matière de droits de l'homme en vue de protéger les droits de l'enfant.

Par ailleurs, Lidl Suisse est tenu par la loi¹ d'accomplir ses devoirs de diligence dans la chaîne d'approvisionnement et d'en dresser le rapport chaque année. Afin de gérer le risque de travail des enfants le long de la chaîne d'approvisionnement, Lidl Suisse a entrepris les adaptations nécessaires au niveau organisationnel et a défini ainsi que mis en œuvre dans un système global de gestion des risques, des processus de diligence liés au travail des enfants².

¹ Art. 964 du CO

² L'expression « gestion des risques » dans ce document se réfère toujours à la gestion des risques de travail des enfants au sens des dispositions légales.

I. Développement du système de gestion

Afin d'identifier, d'évaluer, d'éliminer et de prévenir ou limiter toute forme de travail des enfants, notre système de gestion des risques s'articule essentiellement autour de quatre éléments :

- politique de chaîne d'approvisionnement (chap. II.),
- gestion des risques (chap. III.),
- système de traçabilité (chap. IV.),
- procédure de signalement (chap. V.).

Nous avons établi et documenté dans une **politique de chaîne d'approvisionnement** des exigences et processus détaillés pour la gestion des risques de travail des enfants.

Le **système de gestion des risques** que nous avons développé prévoit, dans un premier temps, l'identification et l'évaluation des risques de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement (à l'aide des critères « gravité » et « probabilité »).

Afin de nous conformer à nos devoirs de diligence, nous avons également élaboré une approche de limitation des risques, en plus de décrire dans un plan de gestion des risques les méthodes utilisées pour l'identification, l'analyse et la pondération des risques en matière de travail des enfants et de formuler des processus pour la mise en œuvre des mesures.

Un processus de contrôle régulier des mesures mises en œuvre doit garantir l'efficacité de ces dernières. Pour les produits et services pour lesquels un soupçon fondé de travail des enfants existe, nous avons mis sur pied un **système de traçabilité** de la chaîne d'approvisionnement. Ce système nous permet d'obtenir et de documenter les informations pertinentes qui méritent de déployer tous les efforts raisonnables pour être collectées.

Une **procédure de signalement**, en tant que mécanisme d'alerte précoce pour l'identification des risques, met à disposition une plateforme qui permet de partager nos préoccupations dans le domaine du travail des enfants ou de signaler une infraction concrète de manière sûre et anonyme.

II. Politique de chaîne d'approvisionnement

Dans notre politique de chaîne d'approvisionnement, nous avons défini des processus en vue de nous conformer à nos devoirs de diligence pour la prévention du travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

Notre politique de chaîne d'approvisionnement s'inscrit dans la continuité de directives déjà existantes telles que notre Code de conduite, notre politique d'achat « Droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement » et nos politiques d'achat durable.

Avec cette politique de chaîne d'approvisionnement, nous renforçons et précifions notre engagement dans la lutte contre le travail des enfants.

Afin de garantir la transparence et une mise en œuvre efficace de notre système de gestion des risques en matière de travail des enfants le long de nos chaînes d'approvisionnement, nous informons le grand public et nos fournisseurs régulièrement, sur notre site Internet, des nouveautés concernant notre politique de chaîne d'approvisionnement. Nous intégrons les exigences définies dans la politique de chaîne d'approvisionnement dans les nouveaux contrats conclus, et ce, en fonction des risques.

III. Gestion des risques

La gestion des risques est au cœur de nos devoirs de diligence en matière de travail des enfants. Elle comprend les processus d'identification et d'évaluation des risques, de contrôle de suspicion et de limitation des risques.

Identification et évaluation des risques

Afin d'identifier les risques de travail des enfants, nous utilisons des données statistiques concernant les risques par secteur et par pays. Les risques abstraits identifiés dans notre chaîne d'approvisionnement dans le cadre de l'analyse régulière des risques font alors l'objet d'un contrôle de plausibilité périodique dans une étape ultérieure.

Sur la base des risques identifiés, nous avons déduit des domaines à risque qui nous ouvrent une perspective stratégique sur les résultats de l'analyse des risques et nous permettent de bien appréhender la situation en matière de risques dans nos chaînes d'approvisionnement.

La procédure d'analyse et d'évaluation des risques comprend l'identification des risques de travail des enfants sur le site du partenaire direct (1), dans les chaînes à risque situées en amont (2) et dans le cadre de l'utilisation des matières premières (3).

(1) Risque de travail des enfants sur le site du partenaire direct

Dans le domaine des marchandises non commerciales ou des biens achetés pour l'entreprise elle-même, aucun partenaire direct n'a été identifié avec un risque élevé ou très élevé de travail des enfants. Côté

marchandises commerciales en revanche, des fournisseurs à risque ont été identifiés. Près de la moitié des partenaires présentant des risques élevés voire très élevés sur le site du partenaire se trouvent en Chine et en Turquie.

(2) Risque de travail des enfants dans des chaînes à risque situées en amont

Les chaînes en amont suivantes, selon notre analyse, présentent un risque élevé voire très élevé de travail des enfants : textile, maroquinerie, mobilier, articles électroniques. Les risques dans le secteur agro-alimentaire sont évalués sur la base des matières premières (3).

La plupart des partenaires à risque (plus de 30 %) appartiennent au secteur de la fabrication textile.

(3) Risque de travail des enfants en raison de matières premières à risque

Notre procédure d'identification des risques a révélé une très forte probabilité de recours au travail des enfants pour les matières premières suivantes : fèves de cacao, noix de cajou, quinoa, caoutchouc, grains de café, gingembre, graines de sésame, cobalt, silice.

L'analyse des risques indique également une forte probabilité de travail des enfants pour d'autres matières premières. À partir de cette base, et en tenant compte de l'importance de ces matières premières pour l'assortiment de Lidl Suisse, les matières premières suivantes ont été définies comme domaines à risque pour Lidl Suisse : huile de palm(ist)e,

poivre, bananes, thé, aluminium, cuivre, vanille, conchifères, mangues, ainsi que noisettes, graphite et coton.

Les domaines à risque définis représentent pour nous un point de référence pour l'identification des mesures comme base du plan de gestion des risques.

Dès lors que nous avons identifié des risques de travail des enfants dans le cadre de l'étude de risque, nous engageons des mesures adaptées visant à concrétiser et à limiter les risques identifiés.

Plan de gestion des risques

Dans notre plan de gestion des risques, nous avons défini notre approche de limitation des risques ainsi que des étapes importantes pour la mise en œuvre des mesures prises. Le plan de gestion des risques reprend les domaines à risque définis et les met en contexte avec nos objectifs fixés et les mesures à disposition. Nous consignons les responsabilités correspondantes et recensons des informations concernant le statut de mise en œuvre des mesures.

Afin de contrer le risque de violation des droits de l'homme et en particulier le travail des enfants, Lidl Suisse a mis au point un processus avec lequel le Code de conduite révisé des entreprises du groupe Schwarz est intégré dans les nouveaux contrats. Les collaboratrices et collaborateurs négociant les contrats ont été sensibilisés au regard des risques de travail des enfants et formés sur la gestion ou plutôt l'intégration obligatoire du Code de conduite dans les nouveaux contrats. Les fournisseurs de marchandises commerciales (produits alimentaires et para-

alimentaires) ont également reçu une politique d'achat durable, qui fixe le cadre de la relation d'affaires en matière de durabilité et renferme des exigences spécifiques pour nos fournisseurs concernant les droits des enfants et des jeunes.

Dans le domaine des chaînes à risque situées en amont et spécialisées dans les produits non alimentaires, tous les producteurs de niveau 1 pour les produits en marque propre dans les pays à risque (conformément à l'amfori BSCI Country Risk Classification) doivent disposer d'un audit social ou certificat valide (audit BSCI amfori ; certificat SA8000 ; certificat de participation « ILO Better Work ») pour toute la durée de production, à compter de la conclusion du contrat spécifique jusqu'à la remise pour expédition de la marchandise.

Côté produits alimentaires, Lidl Suisse travaille depuis des années avec des certifications de durabilité pour les matières premières telles que le cacao, le café, le thé, l'huile de palme ou les fruits tropicaux. Les objectifs fixés ont pu être atteints dans l'année sous revue. 100 % du café de nos produits en marque propre (à partir d'un pourcentage volumique de café de 5 % dans le produit) étaient certifiés conformes aux standard Rainforest Alliance, Bio ou Fairtrade. 100 % du cacao de nos produits en marque propre (à partir d'un pourcentage volumique de cacao de 1 % dans le produit) étaient certifiés conformes aux standard Rainforest Alliance, Bio, Fairtrade ou au programme cacao Fairtrade. L'huile de palm(ist)e était certifiée à 99,88 % conforme au standard RSPO SEG pour les produits alimentaires et à 100 % conforme au standard RSPO MB pour les produits para-alimentaires dans l'année sous revue.

Le tableau suivant « Aperçu des matières premières » indique à quel point les objectifs ont été atteints pour les matières premières au cours des dernières années.

Aperçu des matières premières

Matière première	Objectif	Marque propre	Marque	Assortiment	Promotion	Certification acceptable	Niveau atteint par l'exercice (en %)			
							2020	2021	2022	2023
Café	100 % certifié (à partir d'un pourcentage volumique de 5 %)	●		●	●	① ② ③	92,71	100,00	100,00	100,00
Cacao	100 % certifié (à partir d'un pourcentage volumique de 1 %)	●		●	●	① ② ③ ④	99,94	99,92	99,94	100,00
Huile de palm(ist)e	100 % certifiée alimentaire : au moins RSPO SEG	●		●	●	① ⑤ ⑥	99,98	99,96	98,73	99,88
(excl. dérivés / fractions)	100 % certifiée para-alimentaire : au moins RSPO MB	●		●	●	① ⑤ ⑥	100,00	100,00	100,00	100,00
Thé noir, vert et Rooibos	100 % certifié (à partir d'un pourcentage volumique de 5 %)	●		●	●	① ② ③	100,00	100,00	100,00	100,00
Fruits tropicaux d'outre-mer	Ananas, mangues et bananes frais certifiés 100 % d'outre-mer	●	●	●	●	① ② ③ ⑦	100,00	100,00	100,00	100,00

Certifications acceptées :

- ① Bio
- ② Rainforest Alliance
- ③ Fairtrade
- ④ Programme cacao Fairtrade
- ⑤ RSPO
- ⑥ POIG
- ⑦ Pour certaines origines de mangues, les entreprises du groupe Lidl ont travaillé depuis 2022 sur la base des risques avec les standards GlobalG.A.P. SPRING/GRASP et SCS.

Afin de promouvoir le respect des normes sociales, comme le respect des droits des enfants, pour les matières premières et les produits en provenance de pays défavorisés du Sud, Fairtrade Max Havelaar représente un précieux partenaire pour Lidl Suisse. Notre objectif est de développer l'offre de produits certifiés Fairtrade et de mettre en avant leur vente. Dans l'exercice 2023, plus de 300 produits certifiés Fairtrade étaient en vente à différents moments de l'année chez Lidl Suisse. Depuis 2022, tous les chocolats en tablette de notre assortiment en marque propre de l'assortiment régulier portent un label Fairtrade.

Outre la mise en œuvre des processus internes visant au respect du devoir de diligence de l'entreprise, Lidl Suisse considère la participation à des approches de solution communes comme essentielle. Des risques de travail des enfants et autres risques de durabilité se trouvent ponctuellement sur le site des partenaires directs. Souvent, cependant, ils se cachent dans les profondeurs de la chaîne de valeur en amont. C'est pourquoi Lidl Suisse est membre du Réseau suisse pour l'huile de palme et de la plate-forme suisse du cacao durable.

En tant qu'entreprise du groupe Lidl, Lidl Suisse est représenté dans les associations et organisations internationales suivantes en lien avec les droits des enfants :

- amfori Business Social Compliance Initiative (BSCI)
- Bündnis für nachhaltige Textilien
- Ethical Tea Partnership
- Ethical Trading Initiative
- Forum Nachhaltiger Kakao e. V.
- GLOBALG.A.P. et GLOBALG.A.P. GRASP

- International Accord
- Programme « Better Work » de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- Leather Working Group (LWG)
- Round Table on Responsible Soy (RTRS)
- Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)
- Sustainable Nut Initiative (SNI)
- Sustainable Rice Platform (SRP)
- World Banana Forum

En tant qu'entreprise du groupe Schwarz, Lidl Suisse est également membre du réseau UN Global Compact.

Nous analysons l'efficacité des mesures mises en œuvre dans le cadre de notre revue de gestion annuelle ainsi que de manière occasionnelle. Les résultats de notre système de signalement ainsi que d'autres indications (par exemple, avis des systèmes d'audit et de certification mandatés), comptes rendus ou rapports d'ONG ou d'autorités sont notamment pris en compte dans ce cadre.

Contrôle de suspicion

Selon les dispositions légales, le contrôle de suspicion fait partie intégrante du contrôle de l'applicabilité des devoirs de diligence et de faire rapport. Parallèlement, les éléments des devoirs de diligence se rapportent à des cas suspects fondés. Là où l'évaluation des risques a révélé des risques élevés à très élevés et dans la mesure où cela est possible avec des efforts raisonnables, nous avons intégré le contrôle de suspicion comme partie des devoirs de diligence. En outre, nous exécutons le contrôle de suspicion dès lors que des indices concrets de travail des enfants sont collectés dans le cadre de la procédure de signalement, ou que de nouvelles informations pertinentes sont divulguées par exemple par les autorités, par des experts ou dans des publications spécialisées.

Trois cas suspects ont été détectés dans l'année sous revue et ont débouché sur des mesures spécifiques. Un des cas a été élucidé en présence du Center for Child Rights and Business. Bien qu'un travail régulier de l'enfant n'ait pas pu être pleinement confirmé, un plan de mesures correctives a été élaboré par le Center for Child Rights and Business. Les mesures de prévention ont été mises en œuvre par le partenaire.

IV. Système de traçabilité

Dans le cadre du système de gestion, nous avons également mis sur pied un système de traçabilité des chaînes d'approvisionnement.

Pour les différents produits ou services pour lesquels un soupçon fondé de travail des enfants existe, avec une enquête possible sans effort

déraisonnable, ce système prévoit la collecte et la documentation des informations suivantes :

- une description du produit ou du service et, le cas échéant, le nom commercial, ainsi que
- les noms et adresses des partenaires ainsi que des sites de production ou du prestataire de services.

Pour les produits pour lesquels il nous est impossible de collecter des informations détaillées avec des efforts raisonnables, nous avons pour objectif d'améliorer la traçabilité.

Afin de renforcer la transparence de la chaîne d'approvisionnement à risque pour les textiles et le matériel, Lidl Suisse divulgue chaque année les principaux sites de production des producteurs concernés.

V. Système de signalement

Notre système d'alerte en ligne est un élément-clé de notre diligence en matière de risques de travail des enfants. Grâce à ce système, nous permettons aux personnes concernées ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant l'existence d'une forme de travail des enfants.

Par ailleurs, les avis qui y sont déposés représentent pour nous une source importante pour l'évaluation de la situation en matière de risques ainsi que pour le contrôle de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Dans l'exercice 2023, nous avons reçu, via le système d'alerte de Lidl, un signalement relatif à une forme de travail des enfants.



Contact

Lidl Suisse
Dunantstrasse 15
8570 Weinfelden

nachhaltigkeit@lidl.ch

Autres liens sur la RSE

www.lidl.ch/fr
<https://corporate.lidl.ch/fr/durabilite>

Source image de couverture

voddol, stock.adobe.com

Avis de droits d'auteur

Le contenu de ce document (y compris les textes, les graphiques, les photos, les logos etc.) ainsi que le document lui-même sont protégés par le droit d'auteur. Ce document et/ou son contenu ne peuvent être transmis, modifiés, publiés, traduits ou reproduits sans l'autorisation écrite de Lidl.

Avis sur le genre

Pour une meilleure lisibilité de cette publication, la forme masculine est utilisée pour les désignations des personnes et les substantifs liés aux personnes. Les termes correspondants s'appliquent par principe à tous les genres en vue d'une égalité de traitement. La forme linguistique abrégée n'est utilisée que pour des raisons rédactionnelles et n'implique aucun jugement de valeur.